



## Assemblée générale

Distr. générale  
2 octobre 2007

---

Soixante et unième session  
Point 11 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007

[sans renvoi à une grande commission (A/61/L.68)]

#### **61/293. Prévention des conflits armés**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant sa résolution 57/337 du 3 juillet 2003,*

*Ayant à l'esprit les responsabilités, fonctions et pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne plus particulièrement les questions relatives à la prévention des conflits armés,*

*Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième-deuxième session la question intitulée « Prévention des conflits armés ».*

*107<sup>e</sup> séance plénière  
13 septembre 2007*